

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1885

présenté par

Mme Chatelain, M. Lucas, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau et M. Taché

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19 QUATER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.